



LYCÉE

GAY-LUSSAC

Dossier de demande d'inscription en section européenne Classe de seconde Générale et Technologique

La sélection en section européenne **n'est pas dérogatoire pour être affecté au lycée Gay-Lussac.**
De plus, la non-sélection par l'établissement n'est pas susceptible de recours.

Elève :

NOM Prénom : Né(e) le :

Responsables légaux :

	Responsable 1	Responsable 2
Nom Prénom		
Adresse		
Mail		
Téléphone		

Scolarité :

Année scolaire	Classe	Options (LCE, latin...)	Nom et adresse de l'établissement
2022-2023			
2023-2024			

Le lycée Gay Lussac est-il un des lycées de secteur : OUI NON

(Information à demander au secrétariat du collège si nécessaire)

Date et signature de l'élève et des responsables légaux :

.....

Le document est à remettre **avec le(s) bulletin(s) de 3^e** au professeur d'anglais de l'élève.

Le collège transmettra le dossier de demande directement au lycée **pour le 29 mars.**

Informations à fournir par l'équipe pédagogique : professeur d'anglais/professeur principal :

Résultats scolaires de 3^e (début d'année)

	De la classe	De l'élève
Moyenne générale		
Moyenne d'anglais		

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	A renforcer
Investissement personnel				
Participation orale				
Comportement				

3 adjectifs pour présenter l'élève ou commentaires :
.....
.....

Avis du chef d'établissement : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé	Signature et tampon de l'établissement
--	--

La Section européenne « anglais » du Lycée Gay-Lussac

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

L'enseignement se compose :

- En seconde d'une heure d'histoire-géographie ou de physique-chimie (appelée **DNL** : Discipline Non Linguistique), en langue anglaise (en alternance chaque semaine)
- En 1^{ère} et terminale, d'une heure d'anglais renforcé en plus d'une heure d'histoire-géographie ou de physique-chimie en anglais, selon le choix de l'élève.

Au baccalauréat, en plus des épreuves d'anglais de contrôle continu, les élèves passent un oral de 20 minutes d'histoire-géographie ou de physique-chimie en anglais. L'obtention de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat dépendra des résultats de l'élève à ces épreuves (au moins 12/20 à l'épreuve spécifique de langue vivante et au moins 10/20 à celle de l'oral de section européenne (HG ou physique chimie)).

Sur les dernières années, l'heure de DNL avait lieu en seconde le mercredi de 12h à 13h.

Dans la mesure du possible, un séjour à l'étranger est organisé pour les élèves de section européenne au cours de leur scolarité au lycée. Le lycée dispose d'un fonds d'aide aux familles pour le règlement, afin que le montant des frais à engager ne soit pas un obstacle à la participation à ce séjour.

Quel est le profil recherché ?

- Avoir un très bon niveau d'anglais en 3^e.
- Être volontaire à l'oral, participer régulièrement : l'examen final de l'option est en effet un oral.
- Avoir un comportement respectueux des autres et un état d'esprit constructif indispensable pour les travaux de groupes.

Candidature à la Section européenne

La sélection à l'entrée en section européenne se déroule en cours d'année de 3^e en deux étapes :

- Envoi au lycée Gay-Lussac du dossier de demande, transmis par les collègues (29 mars).
- Entretien de 10 minutes se déroulant au lycée avec un professeur d'anglais (6 mai)

Le dossier est composé :

- d'une fiche de renseignements
- des bulletins scolaires déjà édités pour l'année de 3^e

Les demandes complétées par la famille devront être transmises au professeur d'anglais du collège avec les bulletins.

Après avis des professeurs et du chef d'établissement, **le collège transmettra le dossier au lycée.**

Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Après examen du dossier, une liste d'élèves sera retenue pour passer un entretien avec un des professeurs d'anglais au lycée le lundi 6 mai au matin. **Nous attirons votre attention sur le fait que les élèves ayant candidaté pour la section européenne ne seront pas obligatoirement affectés au lycée Gay-Lussac.**

Le résultat de la procédure de sélection ne sera pas communiqué aux élèves avant les résultats d'affectation.

La non-sélection d'un élève n'est pas susceptible de recours.

Les élèves affectés au lycée Gay-Lussac qui ne seraient pas retenus en section européenne pourront candidater de nouveau l'année suivante, pour leur entrée en première, si des places se libèrent.